



## EADS - Assemblée générale annuelle

### **Versement d'un dividende**

Leyde, le 30 mai 2013

Cher Actionnaire,

Conformément à l'article 30.6 des Statuts de la Société, nous avons le plaisir de vous annoncer que l'Assemblée générale annuelle d'EADS, qui s'est tenue le mercredi 29 mai 2013, a approuvé la distribution en numéraire d'un montant brut de 0,60 euro par action.

À compter du vendredi 31 mai 2013, les actions EADS se négocieront ex-dividende sur les Bourses de Francfort, de Paris et espagnoles.

Le paiement interviendra le mercredi 5 juin 2013 pour tous les détenteurs d'actions EADS à la date du mardi 4 juin 2013, date d'enregistrement, conformément à l'article 30.5 des Statuts de la Société.

